

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue en huis clos au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le jeudi 30 juin 2022 à 15 h30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Roch Lachance

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-06-204

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - SUJETS À DISCUTER**

3.1 - Appui au projet éolien de la Haute-Chaudière aux fins d'appels d'offres d'Hydro Québec Distribution **POINT RETIRÉ**

3.2 - Participation au projet de production d'énergie éolienne de la MRC - **POINT RETIRÉ**

3.3 - Octroi d'un mandat - Production d'un avis juridique

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

- point 3.1 retiré
- point 3.2 retiré

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - SUJETS À DISCUTER

22-06-205

3.1 - Appui au projet éolien de la Haute-Chaudière aux fins d'appels d'offres d'Hydro Québec Distribution **POINT RETIRÉ**

22-06-206

**3.2 - Participation au projet de production d'énergie éolienne de la MRC -
POINT RETIRÉ**

22-06-207

3.3 - Octroi d'un mandat - Production d'un avis juridique

ATTENDU QUE la Municipalité désire porter en appel la décision de la Commission de protection du Territoire Agricole au Tribunal Administratif du Québec (TAQ) en lien avec le dossier 433018 (inclusion à la zone agricole permanente);

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir un argumentaire solide et complet à présenter au TAQ;

ATTENDU l'offre de service reçue de la part de monsieur Félix B. Lebeau, avocat;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QU'un mandat concernant la production d'un argumentaire dans le cadre d'une demande d'inclusion à la zone agricole permanente dans le dossier 433018 soit octroyé à monsieur Félix B. Lebeau, avocat, pour un montant estimé de cinq mille dollars (5 000,00 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

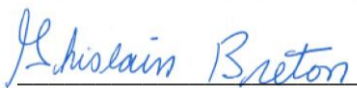
22-06-208

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

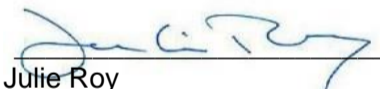
Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 16 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

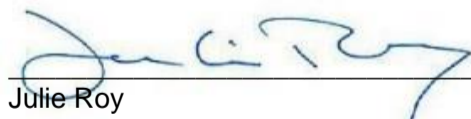


Ghislain Breton
Maire



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton
Maire